

<https://www.haute-garonne.fr/le-reseau-express-velo-rev>

Haute Garonne

HAUTE-GARONNE - LE DEPARTEMENT

Haute-Garonne - 2026

Le Réseau Express Vélo (REV)

Rubric

Écologie

Tag 1

Aménagement

Tag 2

Mobilité

Publié le 27 septembre 2021

Reading time

Reading time : 2 minutes

Illustration Image



La concertation continue



Qu'est-ce qu'un REV ?

Le Réseau Express Vélo ne remplace pas le réseau cyclable existant de [Toulouse Métropole](#), mais le complète par un itinéraire cyclable à « **haut niveau de service** », alliant **sécurité, continuité et confort**. Il est **connecté avec le territoire** (sites d'intérêt et autres pistes cyclables, intermodalité). Il s'agit d'une réponse aux besoins de déplacement longue distance, particulièrement pour les **trajets domicile/travail** mais aussi pour le **vélotourisme**. De plus, le projet se soucie de **l'environnement** de la conception à la réalisation.

Quelques chiffres :

- Une largeur recherchée de **3 à 4 m**.
- Un cheminement pour les piétons de **1,40 m**.
- Des pentes **inférieures à 5 %**.
- Une inclinaison de la piste pour l'écoulement de la pluie à **2 %**.
- L'utilisateur doit pouvoir confortablement rouler à **30 km/h**.



Comment un REV est-il construit ?

Les composantes du projet

Un projet REV doit respecter plusieurs contraintes pour voir le jour :

- Les réglementations (Code de la route, Code de l'environnement, Code de l'urbanisme)
- Les contraintes techniques, environnementales, foncières
- Les coûts
- **Les REV 1 et REV 6 bénéficient d'un soutien financier de l'État au titre du fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires (Fonds vert)**

Un REV se construit également en :

- S'inspirant d'expériences réalisées (pays nordiques, REV de Strasbourg...)
- Recueillant l'avis des usagers par le biais des concertations citoyennes

Un dialogue avec les usagers

Tout au long des projets REV une démarche de concertation citoyenne est assurée, allant de la réflexion aux travaux. Cette démarche se fait **sur chaque territoire** et **pour chaque projet**.

Les ateliers ont permis de définir 4 critères essentiels dans la réalisation d'un REV :

- La **sécurité** (priorité aux cyclistes, piste éclairée et entretenue...)
- La **lisibilité** (cartographie des voies cyclables, indication de la distance et du temps de parcours...)
- La **continuité** (absence d'obstacle sur la piste, faibles dénivelés...)
- Le **confort** et l'**attractivité** (itinéraires directs, services associés, intermodalité...)



Les itinéraires

[Cliquez pour voir et télécharger la carte en grand format - février 2025](#)

REV secteur Sud-Est

REV secteur Sud-Ouest

REV secteur Ouest

CONS

DISTA

← CYC



Navigation www.2p2r.com

